

Instrument de planification nationale pour l'application des dispositions de la Convention de Ramsar sur les zones humides

**(et modèle approuvé de Rapport national à remettre à la 8e Session de la
Conférence des Parties contractantes, Espagne, 2002)**

(Fichier 1)

Information institutionnelle

Partie contractante: **ROYAUME DU MAROC**

Nom intégral de l'Autorité administrative Ramsar désignée: **Ministère Chargé des Eaux
et Forêts**

Nom et titre du chef de l'Autorité administrative Ramsar désignée: **Hassan El Maaoui,
Ministre Délégué Chargé des Eaux et Forêts**

Adresse et coordonnées du chef de l'institution: **B.P. 605, Rabat-Chellah (Maroc).**

Téléphone: **212-37 76 26 94 / 76 39 46**

Télécopieur: **212-37 76 68 55**

Courriel:

Nom et titre (si différent) du correspondant national désigné pour les affaires relatives à
la Convention de Ramsar: **Mohamed Haffane, Chef de la Division de la Cynégétique, de
la Pisciculture et de la Biodiversité.**

Adresse et coordonnées du correspondant national: **B.P. 605, Rabat-Chellah (Maroc)**

Téléphone: **212 37 67 00 87**

Télécopieur: **212 37 67 10 31**

Courriel:

Nom et titre du correspondant national désigné pour les questions relevant du Groupe
d'évaluation scientifique et technique: **Mohamed Dakki, Professeur**

Adresse et coordonnées du correspondant national du GEST: **Institut Scientifique, Av.
Ibn Battota, B.P. 703, 10106 Rabat-Agdal (Maroc)**

Téléphone: **(212.37) 77 45 48 / 77 45 49 / 77 45 50**

Télécopieur: **(212.37) 77 45 40**

Courriel: **dakki@israbat.ac.ma**

Nom et titre du correspondant national (gouvernemental) pour les questions relatives au
Programme d'information de la Convention de Ramsar: **Sabah Tahari, Ingénieur au
Service de la Préservation de la Faune et de la Flore sauvages.**

Adresse et coordonnées du correspondant national: **B.P. 605, Rabat-Chellah (Maroc)**

Téléphone: **212 37 67 00 87**
Télécopieur: **212 37 67 10 31**
Courriel: **sabah_tahari@yahoo.fr**

Nom et titre du correspondant national désigné (non gouvernemental) pour les questions relevant du Programme d'information de la Convention de Ramsar: **Mohamed Aziz El Agbani**

Adresse et coordonnées du correspondant national: **GREPOM, 12 rue Ottawa, Océan, Rabat (Maroc)**

Téléphone: **(212.37) 77 45 48 / 77 45 49 / 77 45 50**
Télécopieur: **(212.37) 77 45 40**
Courriel: **elagbani@israbat.ac.ma**

Note – toutes les Actions décrites dans le Plan de travail de la Convention 2000-2002 ne figurent pas ici car certaines s'adressent uniquement au Bureau ou à la Conférence des Parties contractantes. En conséquence, le système de numérotation présente des lacunes qui correspondent aux Actions omises.

η η η

OBJECTIF GÉNÉRAL 1 S'EFFORCER D'OBTENIR UNE ADHÉSION UNIVERSELLE À LA CONVENTION

Objectif opérationnel 1.1: S'efforcer d'avoir au moins 150 Parties contractantes à la Convention d'ici à 2002.

Actions – Objectifs mondiaux

1.1.1 Recruter de nouvelles Parties contractantes, en particulier dans les régions moins bien représentées et parmi les États qui possèdent d'importantes ressources de zones humides et/ou de zones humides transfrontières (y compris des espèces partagées) [PC, représentants régionaux au CP, Bureau, Partenaires]

- **Il reste des lacunes en Afrique, en Asie centrale et au Moyen-Orient et dans les petits États insulaires en développement. Voir Recommandation 7.2 relative aux petits États insulaires en développement.**
- **Objectif mondial – 150 PC avant la COP8**
- **Il s'agit des pays qui ne sont pas, actuellement, PC à la Convention: Afghanistan, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Cuba, Djibouti, Dominique, Émirats arabes unis, Érythrée, États fédérés de Micronésie, Éthiopie, Fidji, Grenade, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Kazakhstan, Kiribati, Koweït, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Libye, Maldives, Maurice, Mozambique, Myanmar, Nauru, Nigéria, Nioué,**

OBJECTIF GÉNÉRAL 2**PARVENIR À L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES EN APPLIQUANT ET EN AMÉLIORANT LES LIGNES DIRECTRICES RAMSAR SUR L'UTILISATION RATIONNELLE**

Objectif opérationnel 2.1: Réviser et, si nécessaire, modifier la législation nationale ou supranationale (par exemple pour la Communauté européenne), les institutions et les pratiques de toutes les Parties contractantes afin de garantir l'application effective des Lignes directrices sur l'utilisation rationnelle.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
<p>2.1.1 Procéder à l'évaluation de la législation et des pratiques et décrire dans les Rapports nationaux à la COP les moyens par lesquels les Lignes directrices sur l'application du concept d'utilisation rationnelle sont mises en œuvre. [PC]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cela reste une forte priorité pour la prochaine période triennale. Les Lignes directrices pour l'étude des lois et institutions (Résolution VII.9) contribueront à ces efforts. • Objectif mondial – Que 100 Parties contractantes au moins aient entièrement révisé leurs lois et institutions relatives aux zones humides d'ici la COP8.
<p>Votre pays a-t-il mené à bien une étude de ses lois et institutions relatives aux zones humides? Oui</p>
<p>Si Non – quelles sont les raisons qui l'en ont empêché? Veillez préciser.</p>
<p>Si une étude est prévue, quel est le calendrier prévu pour sa réalisation? </p>
<p>Si une étude a été menée à bien – a-t-elle abouti à des amendements des lois ou dispositions institutionnelles en vue de soutenir la mise en œuvre de la Convention de Ramsar? Non</p>
<p>Si Non – quelles sont les raisons qui ont empêché de procéder à ces amendements? En fait les études de lois effectuées entrent dans des cadres plus généraux (étude nationale de la biodiversité, projet de code forestier, de loi sur l'environnement et de loi du littoral). Le Code de l'Eau (Loi en vigueur) ne concerne que peu la conservation des zones humides. Ces études n'apportent que des recommandations non traduites jusqu'à présent en textes de lois.</p>
<p>Si des changements ont été apportés aux lois et dispositions institutionnelles, veuillez les décrire brièvement. </p>
<p>Actions et objectifs nationaux proposés. Mener une étude (avec propositions de loi spécifique aux zones humides) dans le cadre du projet MedWetCoast.</p>
<p>Ministère, agence/service ou organisation responsable. Minist. Chargé des Eaux et Forêts (MCEF) / Département de l'Environnement (DE).</p>

2.1.2 Encourager à déployer de plus grands efforts pour élaborer des politiques nationales pour les zones humides, soit de façon indépendante soit en tant que composantes clairement identifiables d'autres initiatives de planification nationale de la conservation, telles que les Plans d'action nationaux pour l'environnement, les

Stratégies nationales pour la diversité biologique ou les Stratégies nationales de conservation. [PC, Bureau, Partenaires]

- **L'élaboration et l'application de politiques nationales pour les zones humides continuent d'être de grandes priorités de la Convention tout comme l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans les politiques nationales plus générales de l'environnement et de l'eau. Les *Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales pour les zones humides (Résolution VII.6)* contribueront à ces activités.**
- **Objectif mondial – D'ici la COP8, au moins 100 PC auront des politiques nationales pour les zones humides ou, selon qu'il convient, un document reconnu qui harmonise toutes les stratégies/politiques et plans relatifs aux zones humides et toutes les PC auront tenu compte des zones humides dans leurs plans et politiques nationaux pour l'environnement et l'eau. Les *Lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques (Résolution VII.18)* contribueront à ces efforts.**

Dans votre pays, une politique nationale pour les zones humides (ou politique semblable) est-elle **en vigueur**, en tant qu'expression de l'intention du gouvernement d'appliquer les dispositions de la Convention de Ramsar? **Non**

Si Non – pourquoi? **Manque de moyens pour élaborer et mettre en œuvre cette politique.**

Est-il **prévu** d'élaborer une telle politique – dans quels délais? **d'ici la COP9 (prévue dans le cadre du projet MedWetCoast).**

Votre pays a-t-il tenu compte de ses obligations relatives à la Convention de Ramsar lors de l'élaboration d'instruments de politique connexes tels que: stratégie nationale pour la biodiversité, plan d'action national pour l'environnement, politique de l'eau, plan de gestion de bassins hydrographiques, etc.? **Oui**

Si **Non** – pourquoi?

Si **Oui** – veuillez décrire brièvement. **Prise en compte de manière sectorielle ou indirecte, dans l'élaboration et la mise en application (partielle) du Plan Directeur des Aires Protégées, dans l'élaboration de l'Etude Nationale sur la biodiversité (stratégie relative à la faune des eaux continentales) et dans le Rapport National sur les Zones Humides (éléments de stratégie pour les zones humides). Toutefois, le Code de l'Eau, élaboré essentiellement pour la gestion de la ressource "Eau" ne tient pas compte pleinement des engagements vis à vis de la CR.**

Votre gouvernement a-t-il étudié et modifié, au besoin, les politiques qui ont des répercussions négatives sur les zones humides intertidales (COP7 Résolution VII.21)? **Non**

Si **Non** – quelles sont les raisons qui l'en ont empêché? **Manque d'une politique nationale propre aux zones humides et prise en compte tardive des valeurs écologiques de ces zones humides. par ailleurs, la loi sur le littoral est encore à l'étude.**

Si **Oui** – quelles ont été les conclusions de cette étude et quelles mesures ont été prises en conséquence?

Actions et objectifs nationaux proposés. **réaliser une étude d'ici la COP9 et une analyse**

préliminaire de la situation (répercussions négatives sur les zones humides intertidales d'ici la COP8.

Ministère, agence/service ou organisation responsable. Institut Scientifique (ISR)/ MCEF/Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs (ENFI)/ Institut National de Recherche Halieutique (INRH)/DE

Objectif opérationnel 2.2: Intégrer la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans les plans et décisions nationaux, provinciaux et locaux de toutes les Parties contractantes, relatifs à l'occupation des sols, à la gestion des eaux souterraines, aux bassins versants/fluviaux et à la zone côtière ainsi que dans toutes les autres mesures de planification et de gestion de l'environnement.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

2.2.2 Veiller à ce qu'il soit tenu compte des sites Ramsar dans les documents et activités d'aménagement du territoire aux niveaux national, provincial et local et dans tous les secteurs pertinents ainsi que lors des allocations budgétaires. [PC]

- **Parvenir à une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des zones humides dans le cadre des plans généraux pour l'aménagement du territoire et à l'intérieur du bassin hydrographique/de la zone côtière est une autre grande priorité de la Convention pour la prochaine période triennale.**
- **Objectif mondial – D'ici la COP8, toutes les PC devront avoir encouragé et activement appliqué la gestion des zones humides en tant qu'éléments à part entière des bassins hydrographiques et des zones côtières et fourni des informations détaillées sur les résultats des mesures prises dans leur Rapport national à la COP8.**

Votre pays **applique-t-il** des méthodes de gestion intégrée des bassins hydrographiques et de la zone côtière? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Prédominance de la politique de mobilisation des ressources en eau (liée à l'aridité, aux sécheresses et à l'augmentation des besoins en eau pour la population) sur les aspects de biodiversité dans la gestion des bassins versants.**

Si des mesures de gestion intégrée sont appliquées dans certaines régions du pays, indiquez le pourcentage approximatif de la superficie concernée et les zones côtières et bassins hydrographiques auxquels ces mesures s'appliquent.

Si **Oui** – tient-on particulièrement compte des zones humides dans le cadre de la gestion intégrée? **Oui/Non?**

Si **Non** – pourquoi?

Votre pays a-t-il entrepris des projets pilotes spécifiques pour appliquer les Lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques (COP7 Résolution VII.18)? **Non**

Si **Oui** – veuillez expliquer.

Actions et objectifs nationaux proposés. **Réaliser au moins une étude pilote en ce sens (si**

les moyens le permettent).

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/ISR/ENFI**

Objectif opérationnel 2.3: Compléter les Lignes directrices et les Orientations complémentaires afin de fournir aux Parties contractantes des avis sur des questions spécifiques qui n'y sont pas couvertes et des exemples des meilleures pratiques actuelles.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

2.3.1 Compléter les Orientations complémentaires sur l'utilisation rationnelle afin de traiter de questions précises telles que la prévention et le nettoyage des marées noires, le ruissellement agricole et les décharges urbaines/industrielles, en coopération avec d'autres organismes. [PC, GEST, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial – Suite à la COP7, le Bureau, avec les collaborateurs pertinents, produira une série de manuels sur l'utilisation rationnelle fondés sur les résultats des Séances techniques de la COP7.**
- **(ajouté par le Bureau Ramsar en application de la Résolution VII.14 *Les espèces envahissantes et les zones humides*): les Parties contractantes sont invitées «à fournir au Bureau Ramsar des informations relatives aux banques de données sur les espèces envahissantes, des renseignements sur les espèces envahissantes qui menacent les zones humides et les espèces des zones humides, ainsi que des informations sur les mesures prises pour lutter contre les espèces envahissantes dans les zones humides et éradiquer ces espèces».**

Votre pays **dispose-t-il** de ressources d'information sur la gestion des zones humides en rapport avec les points suivants, qui pourraient être utiles à la Convention et l'aider à élaborer de nouvelles orientations pour aider d'autres Parties contractantes?

- prévention et nettoyage des marées noires? **Oui**
- ruissellement agricole? **Oui**
- décharges industrielles et urbaines? **Oui**
- espèces envahissantes? **Oui**
- autres aspects tels que conception des grandes routes, aquaculture, etc.? **Oui** – **Aquaculture**

Dans les cas, où la réponse est **Oui**, cette information a-t-elle été transmise au Bureau Ramsar afin d'être intégrée au Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle (voir 2.3.2 ci-dessous)? **Non** **Ressources fragmentaires et très dispersées.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Collecter ces ressources et les mettre à la disposition du Comité National Ramsar (CNR), qui les transmettra au bureau de la CR.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **CNR**

2.3.2. Publier des exemples d'application effective des Lignes directrices et Orientations complémentaires actuelles. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Promouvoir et améliorer la disponibilité de telles sources de référence est une priorité inscrite dans le Programme d'information de la Convention (Résolution VII.9)**
- **Objectif mondial – D'ici la COP8, avoir inscrit au Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle 500 références et publications pertinentes fournies au Bureau par les Parties contractantes et d'autres organisations.**

En application de 2.3.1 ci-dessus – votre pays a-t-il, comme il y est invité dans le Programme d'information de la Convention adopté à la COP7 (Résolution VII. 9), **entrepris une étude** de son matériel de référence en rapport avec les politiques et pratiques de gestion des zones humides? **Non**

Si **Non** – pour quelles raisons ne l'a-t-il pas fait? **le Comité National des zones humides qui s'occupera de cela vient d'être créé.**

Si **Oui** – des copies de cette information ont-elles été transmises au Bureau Ramsar?
Oui/Non?

Si **Non** – pourquoi? **Veuillez préciser.**

Actions et objectifs nationaux proposés.

Ministère, agence/service ou organisation responsable.

Objectif opérationnel 2.4: Fournir des évaluations économiques des avantages et des fonctions des zones humides pour les besoins de planification de l'environnement.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

2.4.1 Promouvoir l'élaboration, la large diffusion et la mise en application de documents et de méthodes qui proposent des évaluations économiques des avantages et des fonctions des zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Étant donné les lignes directrices disponibles sur cette activité (voir ci-après), il s'agira d'un domaine hautement prioritaire dans la prochaine période triennale.**
- **Objectif mondial – D'ici la COP8, toutes les PC auront intégré une évaluation économique des services, fonctions et avantages des zones humides dans les processus d'études d'impact et de prise de décisions relatifs aux zones humides.**

Votre gouvernement **requiert-il** la réalisation d'évaluations de l'ensemble des services, avantages et fonctions des zones humides dans le cadre d'études d'impact et pour soutenir les décisions de planification qui pourraient avoir des répercussions sur les zones humides?
Non

Si **Non** – pourquoi? **Les études d'impacts ne sont pas obligatoires (loi relative aux EIE non encore adoptée), bien que pour certains projets, le comité national des EIE requiert des évaluations environnementales.**

Si cette mesure est prise dans certains cas seulement quel est le calendrier prévu pour qu'elle soit appliquée à tous les cas? **Pas de calendrier prévu, en attendant l'adoption de la loi sur les EIE.**

Si **Oui** – l'intégration de l'évaluation économique dans l'étude d'impact a-t-elle abouti à la

protection des zones humides ou à ce qu'un intérêt particulier leur soit accordé?

Oui/Non?

Actions et objectifs nationaux proposés. **(1) Fournir plus d'effort pour la sensibilisation et la formation des bureaux d'étude et secteurs gouvernementaux de développement aux valeurs des zones humides, plus particulièrement celles identifiées comme Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique.**

(2) proposer des lignes directrices nationales (ou CPS modèle) pour les études d'impact de projets affectant les zones humides.

(3) accélérer le processus d'adoption de loi sur les EIE par le gouvernement.

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/DE/ISR/ONG**

Objectif opérationnel 2.5: Faire des études d'impact sur l'environnement (EIE), dans le cas de projets ou modifications des modes d'utilisation des sols et de l'eau qui pourraient affecter certaines zones humides et notamment des sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques sont susceptibles de changer «par suite d'évolutions technologiques, de pollution ou d'une autre intervention humaine» (Article 3.2 de la Convention).

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

2.5.2 Veiller à ce que des EIE soient menées (en tenant dûment compte des évaluations économiques des avantages et des fonctions des zones humides) dans les sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques sont susceptibles de changer par suite de projets ou de modifications des modes d'utilisation des sols et de l'eau qui pourraient les affecter, et à ce que les conclusions soient communiquées au Bureau Ramsar et pleinement prises en compte par les autorités concernées. [PC]

- **Objectif mondial – Dans la prochaine période triennale, les PC veilleront à ce que des EIE soient appliquées dans toutes les situations de ce type et informeront le Bureau des problèmes et des résultats des EIE.**

Une EIE a-t-elle eu lieu dans **tous** les cas où un changement dans les caractéristiques écologiques d'un site Ramsar de votre pays était probable (ou possible) suite à une mise en valeur ou à des changements proposés dans l'utilisation des terres/de l'eau? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Ce n'est que récemment (après officialisation du Plan Dir. Aires Protégées) que le Ministère Chargé des Eaux et Forêts commence à être consulté lorsqu'une zone humide SIBE est touchée par un projet ; toutefois, les services forestiers se sont opposés (via des commissions) à plusieurs projets qui allaient détruire des zones humides, sans que ces services ne soient obligés de se référer à des EIE, alors que la lagune de Khnifiss a fait l'objet d'une étude d'impact approfondie en ce qui concerne le projet Shell d'exploitation des schistes bitumineux de Tarfaya.**

Si **Oui** – dans cette EIE, ou ces EIE, tient-on compte de toute la gamme des valeurs environnementales, sociales et économiques de la zone humide? (voir aussi 2.4.1 ci-dessus)?

Oui/Non?

ET - Les résultats de l'EIE ont-ils été communiqués au Bureau Ramsar? **Oui/Non?**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Idem 2.4.1.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable.

2.5.3 Réaliser des EIE dans d'autres sites importants, particulièrement dans le cas où des projets ou modifications des modes d'utilisation des sols et de l'eau pourraient avoir des répercussions défavorables sur les ressources des zones humides. [PC]

- **Objectif mondial – D'ici la COP8, toutes les PC rendront les EIE juridiquement obligatoires pour tous les projets qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides et fourniront des rapports détaillés sur les progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre de leur Rapport national à la COP8.**

Dans votre pays, des EIE sont-elles requises dans **tous** les cas où une zone humide (qu'il s'agisse ou non d'un site Ramsar) risque d'être affectée par un projet de mise en valeur ou par des changements dans l'utilisation des sols/de l'eau? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Voir raisons ci-dessus**

Si **Oui** – ces EIE ont-elles l'obligation de tenir dûment compte de toute la gamme des valeurs environnementales, sociales et économiques de la zone humide? (voir COP7 Résolution VII.16, ainsi que 2.4.1 et 2.5.2 ci-dessus)? **Oui/Non?**

Les EIE sont-elles «transparentes et participatives de façon à associer les parties prenantes locales»? (COP7 Résolution VII.16) **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Les Termes de Référence en vigueur dans les EIE n'imposent guère de processus participatif qui intègre les locaux.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **(1) Inclure dans les TdR des EIE l'obligation de consulter les locaux.**

(2) Inclure le processus participatif des locaux parmi les axes principaux de la stratégie nationale sur les zones humides.

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/DE/ISR/CNR.**

2.5.4 Tenir compte de la Gestion intégrée de l'environnement et de l'Evaluation stratégique de l'environnement (aux niveaux local, provincial, du bassin versant/fluvial ou de la zone côtière) lors de l'évaluation des impacts de projets de développement ou modifications des modes d'utilisation des sols et de l'eau. [PC]

(Voir 2.5.3 ci-dessus) Outre l'évaluation de l'impact potentiel de projets spécifiques sur les zones humides, votre pays a-t-il **entrepris** une étude de tous les plans, programmes et politiques gouvernementaux qui pourraient avoir des effets négatifs sur les zones humides? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Une étude similaire est en cours, où les principaux secteurs et activités responsables d'impacts sur les zones humides sont déjà identifiés.**

Si **Oui** – cette étude a-t-elle été entreprise dans le cadre de la préparation d'une politique nationale pour les zones humides ou son équivalent? (voir 2.1.2 ci-dessus) **Oui/Non?**

Ou dans le cadre d'autres politiques nationales ou activités de planification? **Oui/Non? -**

Si oui, veuillez préciser.

Actions et objectifs nationaux proposés. **Présenter une requête de financement pour raffiner l'étude en cours et l'optimiser par rapport aux directives de la CR.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/ISR**

Objectif opérationnel 2.6: Identifier les zones humides qui ont besoin d'être restaurées ou remises en état et prendre les mesures requises à cet effet.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

2.6.1 À l'aide des inventaires scientifiques régionaux ou nationaux des zones humides (Recommandation 4.6) ou des procédures de surveillance continue, identifier les zones humides qui ont besoin d'être restaurées ou remises en état. [PC, Partenaires]

- **La réalisation de tels inventaires est un domaine de priorité permanent pour la Convention.**
- **Objectif mondial – Les inventaires de restauration/remise en état seront terminés pour 50 PC au moins d'ici la COP8.**

Votre pays a-t-il **mené à bien** une évaluation afin d'identifier ses zones humides prioritaires du point de vue de la restauration ou de la remise en état? (COP7 Résolution VII.17) **Non**

Si **Non** – quelles sont les raisons qui l'en ont empêché? **Expertise nationale insuffisante (du moins dans le passé) et priorité donnée à l'évaluation pour la conservation des zones humides non encore détruites (qui ont encore des valeurs écologiques).**

Si cela a été fait pour une partie du pays seulement, indiquez de quelle région ou de quel bassin hydrographique il s'agit. **Lac Iriqui (sud marocain)**

Si **Oui** (c'est-à-dire si une évaluation a été **menée à bien**) – des mesures ont-elles été prises pour entreprendre la restauration ou la remise en état des sites prioritaires? **Oui/Non?**

Si **Non** – pourquoi? **Veuillez préciser.**

Si **Oui** – veuillez préciser.

Actions et objectifs nationaux proposés. **Effectuer un diagnostic préliminaire pour identifier les zones humides récupérables (et potentiellement de grande valeur écologique) et faire des propositions techniques de restauration.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **ISR/MCEF**

2.6.2 Fournir et appliquer des méthodes de restauration et de remise en état des zones humides disparues ou dégradées. [PC, GEST, Bureau, Partenaires]

- **Il existe des ressources d'information considérables sur ce sujet même si elles ne sont pas aussi accessibles qu'il serait souhaitable.**
- **Objectif mondial – Des études de cas pertinentes et des informations sur les méthodologies, etc. seront ajoutées en priorité, dans la prochaine période triennale, au Centre de ressources de la Convention sur l'utilisation rationnelle (voir aussi 2.3.2 ci-dessus).**

Veillez vous référer à 2.3.1 et 2.3.2 – Votre pays **dispose-t-il** de ressources d'information sur la restauration ou la remise en état des zones humides? **Non**

Si **Oui** – les informations ont-elles été communiquées au Bureau Ramsar pour être éventuellement intégrées au Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle et prises en compte par le Groupe d'experts du GEST sur la restauration? **Oui/Non?**

Si **Non** – pourquoi? **Etudes non encore réalisée au Maroc.**

Actions et objectifs nationaux proposés.

Ministère, agence/service ou organisation responsable.

2.6.3 Mettre sur pied des programmes de restauration/remise en état dans des zones humides détruites ou dégradées, en particulier dans les grands bassins fluviaux ou les régions très importantes pour la conservation de la nature (Recommandation 4.1). [PC]

- **La Convention continuera de promouvoir la restauration et la remise en état des zones humides, notamment dans des situations où de telles actions aideront à promouvoir et maintenir la «santé» et la productivité des cours d'eau et des milieux côtiers.**
- **Objectif mondial – D'ici la COP8, toutes les PC auront identifié leurs sites méritant des mesures prioritaires de restauration ou de remise en état et des projets seront en cours dans 100 PC au moins.**

Veillez vous référer à 2.6.1 ci-dessus.

Objectif opérationnel 2.7: Encourager une participation active et informée des communautés locales, notamment des populations autochtones, et en particulier des femmes, dans les domaines de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

2.7.1 Appliquer la Recommandation 6.3 sur la participation des populations locales et autochtones à la gestion des zones humides. [CP, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial – Dans la prochaine période triennale, la mise en œuvre des Lignes directrices susmentionnées sera l'une des plus hautes priorités de la Convention. D'ici la COP8, toutes les PC auront activement encouragé les acteurs locaux à participer à la gestion des zones humides.**

Votre gouvernement encourage-t-il **activement** la participation des communautés locales et autochtones à la gestion des zones humides? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – veuillez décrire quelles mesures particulières ont été prises (voir aussi 2.7.2, 2.7.3 et 2.7.4 ci-dessous) (COP7 Résolution VII.8) **Adoption (dans le plan de gestion modèle) du principe d'intégration de "tous les concernés" dans la gestion des zones humides.**

Actions et objectifs nationaux proposés.

Ministère, agence/service ou organisation responsable. [REDACTED]

2.7.2 Encourager les administrateurs de sites et les communautés locales à collaborer à tous les niveaux afin de surveiller les caractéristiques écologiques des zones humides et d'acquérir, ainsi, une meilleure connaissance des besoins de gestion et des impacts anthropiques. [PC]

- **Le Programme d'information de la Convention (Résolution VII.9) cherche à accorder une plus haute priorité à la participation communautaire en tant qu'instrument d'éducation et de responsabilisation dans le cadre de la Convention.**

Votre gouvernement **encourage-t-il ou soutient-il activement** les gestionnaires de sites et les communautés locales à surveiller les conditions (caractéristiques écologiques) des sites Ramsar et autres zones humides? (veuillez vous référer à l'Objectif opérationnel 5.1 également) **Non**

Si **Non** – pourquoi ne le fait-il pas? **Comités de gestion non encore installés dans les sites Ramsar.**

Si **Oui** – cela concerne-t-il à la fois les gestionnaires et les communautés locales lorsqu'il ne s'agit pas des mêmes personnes? [REDACTED]

ET, lorsqu'une telle surveillance existe, les résultats sont-ils utilisés pour réorienter les pratiques de gestion? **Oui/Non?**

Si **Non** – pourquoi? **Veuillez préciser.**

Actions et objectifs nationaux proposés. [REDACTED]

Ministère, agence/service ou organisation responsable. [REDACTED]

2.7.3 Faire participer les communautés locales à la gestion des zones humides en instaurant des comités de gestion des zones humides, notamment sur les sites Ramsar, où les personnes intéressées, les propriétaires, les administrateurs, les promoteurs et les groupes d'intérêt communautaire locaux, en particulier les groupes de femmes, sont représentés. [PC, Partenaires]

- **Objectif mondial - Des Comités de gestion des sites Ramsar en place dans le cas de 100 PC au moins et comprenant des parties prenantes non gouvernementales.**

Y a-t-il des comités de gestion des zones humides **en place** dans votre pays? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Difficultés liées à l'absence d'un cadre légal définissant les attributions des membres de tels comités.**

Si **Oui** – dans combien de sites y a-t-il des comités? [REDACTED]

ET - Combien de ces sites sont des sites Ramsar? [REDACTED]

ET - Combien de ces comités comprennent des représentants des acteurs locaux? [REDACTED]

ET - Parmi ces derniers, combien sont des représentants de groupes de femmes? [REDACTED]

Actions et objectifs nationaux proposés. **Constituer le comité de gestion d'un site Ramsar**

au moins à titre d'expérience pilote et définir un cadre légal d'exercice des comités de gestion des zones humides.

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF**

2.7.4 Reconnaître et utiliser les connaissances traditionnelles et les pratiques de gestion des populations autochtones et des communautés locales en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides. [PC]

- Voir 2.7.1 ci-dessus.
- Objectif mondial – Ce point sera examiné dans le cadre de la prochaine période triennale, éventuellement en partenariat avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification qui ont déjà entamé des travaux dans ce domaine.

Votre gouvernement a-t-il fait des efforts particuliers pour reconnaître les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles et les faire appliquer? **Oui**

Si Non – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – veuillez décrire comment ces connaissances traditionnelles sont reconnues puis mises en pratique. **Le Plan Directeur des Aires Protégées énumère quelques "savoir-faire particuliers utilisés comme valeur "culturelle" au profit de la conservation des sites. La reconnaissance des Khétaras comme zones humides est un bon exemple.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Inventorier le savoir-faire en liaison avec l'utilisation des zones humides au Maroc.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **ISR/CNR**

Objectif opérationnel 2.8: Encourager la participation du secteur privé à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

2.8.1. Encourager le secteur privé à mieux reconnaître les caractéristiques, fonctions et valeurs des zones humides lorsqu'il exécute des projets qui affectent ces zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]

- Objectif mondial – Dans la prochaine période triennale, les activités en partenariat avec le secteur privé seront encore renforcées et le Bureau cherchera à rassembler et faire connaître des études de cas sur certaines des approches les plus efficaces et les plus novatrices. D'ici la COP8, l'objectif est d'obtenir l'appui du secteur privé pour la conservation des zones humides dans plus de 100 PC.

Des efforts particuliers ont-ils été déployés pour amener le secteur privé de votre pays à mieux reconnaître les caractéristiques, fonctions et valeurs des zones humides? **Non**

Si Non – pour quelles raisons cela n'a-t-il pas été fait? **Il est encore difficile de sensibiliser le secteur privé dans ce domaine.**

Si **Oui** – décrire ces efforts spéciaux.

ET - Ces efforts ont-ils été couronnés de succès? Oui/Non?
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – comment mesurez-vous ce succès? Appui financier à la gestion ou à la surveillance? Participation active à la gestion ou à la surveillance? (voir 2.8.3 ci-dessous). Application des principes d'utilisation rationnelle de Ramsar par le secteur public? (voir 2.8.2 ci-dessous). D'autres critères? Veillez préciser.
Actions et objectifs nationaux proposés. Fournir des efforts particuliers de sensibilisation et d'information du secteur privé, au même titre que cela se fait pour les secteurs gouvernementaux.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. MCEF/DE/ISR/ONGs

2.8.2 Encourager le secteur privé à appliquer les Lignes directrices sur l'utilisation rationnelle lorsqu'il exécute des projets de développement affectant les zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]
<ul style="list-style-type: none"> Objectif mondial – Dans la prochaine période triennale, l'application de cet instrument de promotion de l'utilisation rationnelle sera une priorité pour la Convention. D'ici la COP8, plus de 50 PC auront terminé leur évaluation des mesures d'incitation.
Voir 2.8.1 ci-dessus. Votre gouvernement a-t-il réalisé une étude de ses « <i>cadres politiques, juridiques et institutionnels, en vigueur ou en évolution, afin de déterminer et de promouvoir les mesures qui favorisent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de déterminer et éliminer les mesures qui entravent la conservation et l'utilisation rationnelle de ces zones.</i> » (COP7 Résolution VII.15)? Oui
Si Non – quelles sont les raisons qui l'en ont empêché? Veillez préciser.
Si Oui – quelles mesures ont été prises pour introduire des «...mesures d'incitation conçues pour encourager l'utilisation rationnelle des zones humides» et accorder une attention spéciale «à l'identification et à l'élimination des incitations perverses, le cas échéant.» (COP7 Résolution VII.15) Aucune mesure pratique notable, excepté quelques actions pilotes de faible envergure engagées essentiellement par des ONGs à Merja Zerga et à Sidi Boughaba, ainsi que d'autres actions prévues dans quelques mois.
ET - Ces actions ont-elles été efficaces? Oui/Non?
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – veuillez décrire comment.
ET - comme le demande la Résolution VII.15 de la COP7 veuillez échanger cette «expérience et les enseignements concernant les mesures d'incitation et les incitations perverses relatives aux zones humides, à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles en général, en les fournissant au Bureau Ramsar pour distribution appropriée et en les mettant à disposition dans le cadre du Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle du site Internet de la Convention.» Oui/Non?
Actions et objectifs nationaux proposés. Soutenir les actions de développement de l'écotourisme et de l'éducation environnementale en tant que mode d'utilisation

rationnel des zones humides.

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **CNR**

2.8.3 Encourager le secteur privé à travailler en collaboration avec les gestionnaires de sites afin de surveiller les caractéristiques écologiques des zones humides. [PC]

- Cette action sera encouragée plus fortement dans la prochaine période triennale.

Voir 2.7.2 ci-dessus. En outre, des **efforts particuliers** ont-ils été faits pour encourager le secteur privé à participer à la surveillance? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – décrire ces efforts particuliers.

ET dans quelle mesure ont-ils été couronnés de succès? **Veillez préciser.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **voir 2.8.1.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **voir 2.8.1.**

2.8.4 Associer le secteur privé à la gestion des zones humides en veillant à ce qu'il soit représenté aux comités de gestion des zones humides. [PC]

- **Objectif mondial** – Comme indiqué sous 2.7.2 et 2.7.3 ci-dessus, la mise en place de comités de gestion intersectoriels pour les zones humides, et en particulier les sites Ramsar, avec la participation des acteurs locaux, sera une priorité pour la prochaine période triennale.

Voir 2.7.3 ci-dessus.

η η η

OBJECTIF GÉNÉRAL 3

AMÉLIORER LA SENSIBILISATION AUX VALEURS ET FONCTIONS DES ZONES HUMIDES, DANS LE MONDE ENTIER ET À TOUS LES NIVEAUX

Objectif opérationnel 3.1: En coopération avec des partenaires et d'autres institutions, soutenir et contribuer à l'application d'un programme international d'Education et de Sensibilisation du Public (ESP) aux zones humides, à leurs fonctions et à leurs valeurs, conçu pour promouvoir des programmes nationaux d'ESP.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

3.1.1 Aider à définir et mettre en place des mécanismes et structures de coordination pour l'élaboration et l'application d'un programme mondial concerté d'ESP sur les zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]

Voir aussi les Objectifs opérationnelles 3.2 et 3.3 ci-dessous

3.1.2 Participer à l'identification des besoins régionaux en matière d'ESP et à

L'établissement des priorités en matière de mobilisation des ressources. [PC, Bureau, Partenaires]

Votre pays **a-t-il pris des mesures** pour aider à identifier les besoins régionaux en ESP et à établir des priorités d'élaboration des ressources d'information et d'éducation? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Manque d'information et d'initiative vis à vis du pays de la part de WLI.**

Si **Oui** – veuillez expliquer et, au besoin, donner des exemples au Bureau Ramsar qui les intégrera éventuellement dans le mécanisme d'échange sur l'ESP - zones humides du Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle (COP7 Résolution VII.9)

Actions et objectifs nationaux proposés. **Nous informer sur le WLI et nouer des relations avec lui.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **CNR**

3.1.3 Aider à la préparation de matériel de référence international pour appuyer les programmes nationaux d'ESP [PC, Bureau, Partenaires]

Voir 3.1.2 ci-dessous également. Votre pays **a-t-il pris des mesures** pour aider à l'élaboration de matériel international de référence CESP – zones humides? **Non**

Si **Oui** – veuillez expliquer et, au besoin, fournir des exemples au Bureau Ramsar qui les intégrera éventuellement dans le mécanisme d'échange sur la CESP – zones humides du Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle pour la CESP - zones humides (COP7 Résolution VII.9)

Si **Non** – pour quelles raisons ces mesures n'ont-elles pas été prises? **Occasion non encore offerte.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Engager la participation marocaine (via le CNR et le Correspondant National CESP) à l'élaboration de programmes internationaux.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **CNR**

3.1.4 Soutenir des programmes internationaux qui encouragent l'échange d'informations, de connaissances et de savoir-faire entre les centres et éducateurs spécialisés en éducation relative aux zones humides (par exemple le Groupe de travail ESP de Wetlands International, le Global Rivers Environment Education Network (GREEN), Wetland Link International). [PC, Bureau, Partenaires]

Voir 3.2.4 également. Votre pays soutient-il un programme international qui encourage l'échange d'informations, de connaissances et de compétences entre des centres d'éducation aux zones humides et des éducateurs? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veuillez préciser.**

Si **Oui** – veuillez décrire en détail. **Projet de jumelage entre le site Ramsar de Merja Zerga et la Petite Camargue en France.**

Votre pays soutient-il précisément l'Initiative Wetlands Link International (COP7 Résolution VII.9)? **Non**

Si Non – pourquoi? Pas de relation nouées avec WLI
Si Oui – veuillez décrire.
ET indiquez quels centres pour les zones humides (voir 3.2.3 ci-dessous), musées, zoos, jardins botaniques, aquariums et centres d'éducation à l'environnement (voir 3.2.4) participent maintenant dans le cadre de Wetlands Link International.
Actions et objectifs nationaux proposés. Engager des actions de soutien.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. ONGs

Objectif opérationnel 3.2: Élaborer et soutenir des programmes nationaux d'ESP sur les zones humides, destinés à un vaste public, notamment les décideurs clés, les personnes qui vivent dans les zones humides et aux alentours, les autres utilisateurs des zones humides et le grand public.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
3.2.1 Encourager la formation de partenariats entre gouvernements, organisations non gouvernementales et autres organisations à même d'élaborer des programmes nationaux d'ESP sur les zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]
<ul style="list-style-type: none"> Objectif mondial – D'ici la COP8, faire en sorte que le réseau mondial de correspondants des PC et des ONG pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public soit en place et fonctionne efficacement en matière de promotion et d'exécution de programmes nationaux d'information dans toutes les PC. Trouver des ressources pour renforcer la capacité du Bureau d'appliquer le Programme de communication.
<p>Votre gouvernement a-t-il avisé le Bureau Ramsar avant le 31 décembre 1999 de l'identité de ses correspondants gouvernemental et non gouvernemental pour la CESP – zones humides (COP7 Résolution VII.9)? Non</p>
<p>Si Non – pourquoi? Identification faite et Bureau Ramsar avisé, mais après le 31 décembre 1999, parce que le MCEF (point focal CR) subissait à cette époque une restructuration qui lui a finalement permis cette action.</p>
<p>Votre pays a-t-il établi «des groupes d'étude..., lorsqu'il n'existe aucun mécanisme pertinent (p.ex. Comité national Ramsar), chargés d'entreprendre une étude des besoins, capacités et options nationaux dans le domaine de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public relatives aux zones humides (CESP-zones humides) et, sur la base des conclusions, de formuler des plans d'action nationaux en matière de CESP-zones humides pour entreprendre des activités prioritaires tenant compte des besoins internationaux, régionaux, nationaux et locaux»? (COP7 Résolution VII.9) Non</p>
<p>Si Non – quelles sont les raisons qui l'en ont empêché? Agent responsable (CNR) vient d'être créé, mais il existe des unités annexes au sein de certaines ONGs.</p>
<p>Si Oui – veuillez préciser quelles organisations, quels ministères, etc. sont représentés au Groupe d'étude. </p>
<p>ET - Un Plan d'action CESP-zones humides national a-t-il été terminé avant le 31 décembre 2000? Non</p>

Si Non – pourquoi? []
Si Oui – le Plan d'action est-il appliqué efficacement? Oui/Non?
Si Non – quelles sont les raisons qui empêchent une application efficace? Veillez préciser.
Si Oui – quels sont les groupes cibles du Plan d'action et les principales activités entreprises? []
ET - Une copie du plan a-t-elle été communiquée au Bureau Ramsar? Oui/Non?
Actions et objectifs nationaux proposés. Réaliser un plan d'action préliminaire d'ici la COP8 et le finir pour la COP9.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. CNR

3.2.2 Selon les besoins et les groupes-cibles identifiés, soutenir des programmes et campagnes organisés au plan national dans le but de donner une image positive des zones humides et de sensibiliser, à tous les niveaux, à leurs valeurs et fonctions. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial – voir 3.2.1 ci-dessus.**

3.2.3 Encourager la création de centres d'éducation dans les zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial - La Convention souhaite la mise en place de plus de 150 centres d'éducation active (et centres semblables – voir 3.2.4 ci-après) pour promouvoir les principes de la Convention d'ici la COP8 et garantir que toutes les PC aient au moins un centre de ce genre.**

Votre pays a-t-il **encouragé** la mise en place de centres d'éducation dans des zones humides? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – cette mesure a-t-elle été couronnée de succès? **Oui**

ET - Combien de centres de ce genre sont en place? Et dans quels sites? **un seul, dans le site Ramsar de Sidi Boughaba, mais plusieurs dans des parcs nationaux et un dans le parc zoologique national.**

Combien de centres sont en construction? Et dans quels sites? **????**

Combien de centres sont prévus? Et dans quels sites? **2 (Larache et Merja Zerga)**

Combien de centres participent à Wetlands Link International (voir 3.1.4 ci-dessus)? Et dans quels sites se trouvent-ils? **0**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Multiplier les CEE.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF**

3.2.4 Collaborer avec les musées, les zoos, les jardins botaniques, les aquariums et les

centres d'éducation à l'environnement afin d'encourager l'organisation d'expositions et de programmes qui contribuent à des activités d'ESP non formelles sur les zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial – voir 3.2.3 ci-dessus**

Tous les musées, zoos, jardins botaniques et centres semblables de votre pays **ont-ils des expositions** et/ou des programmes à l'appui d'une CESP-zones humides informelle? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Certains CEE sont dans des parcs terrestres, le Musée d'Histoire Naturelle (Institut Scientifique) et le Parc Zoo. National présentent leurs expositions par espèce.**

S'il y a des expositions ou programmes en place: combien? et où? **Centre Nat. Educ. Envir. (Sidi Boughaba).**

Si **Oui** – combien participent à Wetlands Link International (voir 3.1.4 ci-dessus)? De quels types d'institutions s'agit-il?

Actions et objectifs nationaux proposés. **Soutenir la création d'expositions "zones humides" dans les CEE et dans le Museum National d'Histoire Naturelle.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/ISR/GREPOM**

3.2.5 Encourager l'intégration de modules en rapport avec les zones humides dans les programmes d'éducation, à tous les niveaux, y compris dans les cours du troisième cycle et les cours de formation spécialisée. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial - D'ici la COP8, que les questions relatives aux zones humides soient inscrites au programme pédagogique officiel dans plus de 100 PC.**

Dans votre pays, y a-t-il des modules en rapport avec les zones humides dans les programmes d'éducation, à tous les niveaux, y compris post-universitaire, et dans les cours de formation spécialisés? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Voir 3.2.4. ; de pareils programmes existent, mais pas à tous les niveaux.**

Si c'est le cas, à certains niveaux d'éducation ou dans certaines parties du pays, veuillez décrire. **Dans le Supérieur, certains enseignements contiennent des chapitres "zones humides" ou "écologie aquatique" ou "biologie marine" ou "hydrobiologie" ...**

Dans les niveaux scolaires plus bas, la majorité des enseignements relatifs à l'éducation à l'environnement s'appuient sur des exemples pris dans des zones humides.

Dans le cadre du projet GEF, il y a un large programme de formation et de sensibilisation.

Si **Oui** – des exemplaires de ce matériel pédagogique ont-ils été communiqués au Bureau Ramsar pour être éventuellement inclus dans le Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle? **Oui/Non?**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Inciter à l'intégration davantage d'enseignements sur les zones humides dans les unités et cursus de formation universitaires et scolaires.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **CNR**

Objectif opérationnel 3.3: Améliorer les activités de communication du Bureau Ramsar et élaborer une Stratégie de communication de la Convention à même de contribuer à la promotion de la Convention et à son application généralisée ainsi qu'à la sensibilisation aux valeurs et fonctions des zones humides.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
3.3.1 Réévaluer les activités de communication du Bureau, en particulier celles qui sont en rapport avec la création et le fonctionnement de réseaux de communication régionaux et nationaux; préparer de nouveaux matériels, perfectionner l'utilisation de la technologie et améliorer le matériel existant. [Bureau]
Voir 3.2.1 «Trouver des ressources pour renforcer la capacité du Bureau d'appliquer le Programme de communication.» Votre gouvernement fournit-il des contributions volontaires afin d'aider le Bureau à appliquer le programme d'information? Non
Si Oui , veuillez expliquer. _____
Actions et objectifs nationaux proposés. Oeuvrer pour l'application de la résolution 3.2.1.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. Comité National des Zones Humides et correspondants nationaux CESP.
3.3.4 Rechercher l'appui d'un réseau de télécommunications électroniques pour fournir et entretenir un service de courrier électronique et un babillard/fichier d'adresses électroniques entre les Parties contractantes, les membres du Comité permanent, le GEST, le Bureau et les organisations partenaires. [Tous]
<ul style="list-style-type: none"> Objectif mondial - D'ici la COP8, trouver un sponsor (ou plusieurs) pour le site Internet de la Convention pour faire en sorte que toutes les PC aient accès à l'Internet; renforcer l'utilisation du français et de l'espagnol sur le site Internet Ramsar et faire en sorte que plus de 300 gestionnaires de sites Ramsar communiquent également avec le Bureau et entre eux, par l'intermédiaire de l'Internet.
Le Comité permanent et le Bureau examineront la question du parrainage du site Web de la Convention et de l'utilisation accrue du français et de l'espagnol sur le site Web. En ce qui concerne les gestionnaires de sites Ramsar, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour fournir un lien Internet à ces personnes? Non
Si Non – pourquoi? Infrastructures non encore mises en place.
Si Oui – combien de gestionnaires de sites Ramsar ont accès à l'Internet? _____
ET - Quels sites Ramsar disposent de telles installations? _____
Actions et objectifs nationaux proposés. Encourager la mise en place d'infrastructures de communication (internet) en particulier dans les centres d'éducation, en attendant la mise en place des structures locales de gestion des sites.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. MCEF/ONG

η η η

Veillez maintenant passer au fichier 2.

Instrument de planification nationale pour l'application des dispositions de la Convention de Ramsar sur les zones humides

(et modèle approuvé de Rapport national à remettre à la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes, Espagne, 2002)

(Fichier 2)

η η η

OBJECTIF GÉNÉRAL 4

RENFORCER LES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS DE CHAQUE PARTIE CONTRACTANTE DE RÉALISER LA CONSERVATION ET L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES

Objectif opérationnel 4.1: Améliorer les capacités des institutions des Parties contractantes, en particulier dans les pays en développement, chargées de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
4.1.1 Évaluer les institutions nationales actuelles qui sont responsables de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides. [PC]
Votre pays a-t-il évalué les institutions nationales responsables de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides ainsi que son «...Autorité administrative nationale chargée de l'application de la Convention pour s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires pour répondre aux demandes croissantes auxquelles elle doit faire face en raison des attentes grandissantes de la Convention.» (COP7 Résolution VII.27)? Oui
Si Non – pourquoi?
Si Oui – quels ont été les conclusions et les résultats de l'étude? Veuillez préciser (voir 4.1.2 également). Voir Plan Directeur des Aires Protégées du Maroc.
Actions et objectifs nationaux proposés.
Ministère, agence/service ou organisation responsable.

4.1.2 À partir de cette évaluation, déterminer et appliquer des mesures visant à:

- **renforcer la coopération et la synergie entre les institutions;**
- **assurer le fonctionnement permanent de ces institutions;**
- **doter ces institutions d'un personnel correctement formé, et en nombre suffisant. [PC]**
- **Objectif mondial - D'ici la COP8, faire en sorte que des mécanismes de coordination soient en place dans toutes les PC et plus particulièrement que les CNR comprennent des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux**

dans plus de 100 PC. En outre, les Parties contractantes qui auront signalé l'existence de CNR à la COP7 auront, d'ici la COP8, évalué l'efficacité de leur CNR (Résolution VII.27).
Voir aussi 8.1.9. Votre pays a-t-il un comité national Ramsar ou un organe équivalent? Oui
Si Non – quelles sont les raisons qui ont empêché l'établissement d'un tel comité? Veillez préciser.
Si Oui – le Comité est-il intersectoriel et comprend-il des représentants des ministères pertinents ainsi que des experts non gouvernementaux et groupes d'acteurs? Oui
Quelle est la composition du Comité? (1) Autorité administrative -> Ministère Chargé des Eaux et Forêts (MCEF). (2) Institutions Gouvernementales de recherche-> Institut Scientifique, Institut Agronomique et Vétérinaire, Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs, Institut National de Recherche Halieutique. (3) ONG travaillant sur les zones humides -> Groupe de Recherche pour la Protection des Oiseaux. Des Gestionnaires (autres que le MCEF) concernés par les zones humides seront appelés à ce comité, notamment la Direction de l'Aménagement du Territoire, la Direction des Collectivités Locales, le Ministère des Pêches Maritimes, l'Administration de l'Hydraulique, l'Office National de l'Eau Potable, le Ministère des Affaires Etrangères.
Avez-vous procédé à une évaluation de l'efficacité du Comité? Non
Si Non – pourquoi? le Comité vient d'être constitué et a commencé à travailler récemment (élaboration du présent rapport).
Si Oui – l'étude a-t-elle montré que le Comité était efficace? Oui/Non?
Si Non – pourquoi?
Voir 7.2.1 en ce qui concerne la coordination de la mise en œuvre des conventions internationales.
Actions et objectifs nationaux proposés. (1) renforcer le rôle du CNR en l'intégrant à toutes les actions concernant les zones humides du pays. (2) équiper le CNR en moyens et ressources d'information.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. MCEF/CNR/CR

Objectif opérationnel 4.2: Déterminer les besoins, en matière de formation, des institutions et des individus concernés par la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, en particulier dans les pays en développement, et appliquer des mesures de suivi.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
4.2.1 Déterminer, aux niveaux national, provincial et local, les besoins et les groupes-cibles, pour la formation à l'application des Lignes directrices sur l'utilisation rationnelle. [PC, Bureau, Partenaires]
<ul style="list-style-type: none"> Objectif mondial - D'ici la COP8 faire en sorte que plus de 75 PC aient terminé l'analyse de leurs besoins en formation.
L'analyse des besoins de formation a-t-elle été terminée? Oui

Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – les résultats de cette analyse ont-ils été utilisés pour orienter les futures priorités de formation? Oui
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – comment cela a-t-il été fait? Analyse intégrée dans un large programme de formation relatif aux aires protégées, dans le cadre du projet GEF-Aires Protégées ; en plus de ce cadre, une analyse spécifique aux zones humides a été élaborée par la Tour du Valat en 1998.
ET - Quel en a été l'effet sur l'effort national de formation?
Actions et objectifs nationaux proposés.
Ministère, agence/service ou organisation responsable.

4.2.2 Déterminer les possibilités actuelles de formation dans les disciplines essentielles à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]
<ul style="list-style-type: none"> Objectif mondial - D'ici la COP8, faire en sorte que plus de 75 PC aient terminé une étude des possibilités de formation..
Votre pays a-t-il terminé une étude des possibilités de formation au niveau national? Oui
Si Non - pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – les résultats de cette étude ont-ils servi à orienter les futures priorités de formation? Oui
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – De quelle manière? via deux projets : GEF-Aires protégées et MedWetCoast.
ET- Quel effet cela a-t-il eu sur les efforts nationaux de formation? Veillez préciser.
Cette information sur les possibilités de formation a-t-elle été fournie au Bureau Ramsar pour intégration dans le Registre des possibilités de formation des gestionnaires des zones humides? (voir 4.2.3 ci-dessous) Non
Actions et objectifs nationaux proposés.
Ministère, agence/service ou organisation responsable.

4.2.3 Élaborer de nouvelles activités de formation ainsi que des modules de formation généraux applicables dans toutes les régions, en ce qui concerne la mise en œuvre des Lignes directrices sur l'utilisation rationnelle, notamment des modules spécialisés couvrant les domaines suivants: [PC, Bureau, Partenaires]
<ul style="list-style-type: none"> Objectif mondial – Lancer une grande initiative de formation des gestionnaires des zones humides dans le cadre de la Convention, éventuellement en partenariat avec une ou plusieurs Organisations internationales partenaires de la Convention afin de promouvoir et de tirer parti de ces nouveaux instruments de formation. Voir aussi 4.2.4 ci-dessous en ce qui concerne l'Initiative Wetlands for

<i>the Future.</i>
À la suite de cette étude des besoins et possibilités de formation, votre pays a-t-il mis au point de nouvelles activités de formation ou de nouveaux modules de formation? Oui
Si Oui – veuillez expliquer. Projets GEF-Aires Protégées et MedWetCoast. Formation à la suite du projet MedWet 2 organisée par la Tour du Valat à Agadir (Maroc).
ET - Les informations sur ces activités et modules de formation ont-elles été fournies au Bureau Ramsar pour intégration dans le Registre des possibilités de formation pour les gestionnaires de zones humides et le Centre de ressources sur les zones humides? (voir 4.2.2 ci-dessus) Non
Actions et objectifs nationaux proposés. Initier un projet de formation sur les oiseaux d'eau (et les zones humides) au profit des chasseurs, des gardes-chasse et des guides touristiques.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. MCEF/ISR/GREPOIM/ENFI

4.2.4 Offrir des possibilités de formation pour les gestionnaires: dans le cadre d'échanges de personnel pour la formation en cours d'emploi; en organisant des cours de formation pilotes dans des sites Ramsar spécifiques; en implantant les centres de formation des gestionnaires de zones humides dans les sites Ramsar; en obtenant et en diffusant des informations sur les cours de formation destinés aux gestionnaires de zones humides dans le monde entier. [PC, Bureau, Partenaires]
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif mondial – Voir 4.2.3 ci-dessus. Rechercher également des ressources auprès de donateurs ou de PC intéressées en vue d'instaurer des Initiatives Wetlands for the Future pour l'Asie-Pacifique, l'Europe de l'Est et l'Afrique.
Voir 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3 ci-dessus. Une formation a-t-elle été fournie aux gestionnaires de zones humides:
<ul style="list-style-type: none"> • par des échanges de personnel en vue d'une formation en cours d'emploi? Oui En fait, il s'agit de responsables de parcs et de services régionaux, sachant qu'il n'y a pas de gestionnaires spécifiques aux zones humides. • l'organisation de cours de formation pilotes dans des sites Ramsar spécifiques? Oui, Cours organisés par l'ICBP en 1990, à Mehdià (Sidi Boughaba) et Séminaires divers à Merja Zerga. • La mise en place de locaux et d'équipements de formation des gestionnaires de zones humides dans des sites Ramsar? Non, Veuillez préciser. • le rassemblement et la diffusion d'informations sur les cours de formation pour les gestionnaires de zones humides? Non, Veuillez préciser.
Votre pays a-t-il fourni des ressources pour soutenir la mise en place de programmes du genre <i>Wetlands for the Future</i> quelque part dans le monde? (COP7 Recommandation 7.4) Non
Si Oui – veuillez expliquer.
Actions et objectifs nationaux proposés. Soutenir l'organisation de formations spécifiques aux zones humides au profit des responsables (et personnel) de la gestion des aires

protégées.

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/ENFI****4.2.6 Échanger des informations, de l'assistance et des avis techniques, ainsi que du savoir-faire en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. [PC, Bureau, Partenaires]**Voir 2.3.1, 2.3.2, 4.2.1-4 ci-dessus. Votre pays a-t-il entrepris des activités spécifiques qui pourraient être considérées comme relevant de la coopération Sud-Sud? **Oui**Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**Si **Oui** – veuillez expliquer. **Dans le cadre de projets méditerranéens englobant des pays nord-africains.**Actions et objectifs nationaux proposés. **(1) Formation continue à l'ENFI où plusieurs étudiants africains sont reçus chaque année.****(2) Echanges intermagrébins dans le cadre de séminaires.****(3) entreprendre des initiatives d'échange avec les pays africains.**Ministère, agence/service ou organisation responsable. **CNR/MCEF/ENFI/ISR**

η η η

OBJECTIF GÉNÉRAL 5**GARANTIR LA CONSERVATION DE TOUS LES SITES INSCRITS SUR LA LISTE DES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE (LISTE DE RAMSAR)****Objectif opérationnel 5.1: Maintenir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar.****Actions – Objectifs nationaux et mondiaux****5.1.1 Définir et appliquer les mesures précises qui sont nécessaires pour maintenir les caractéristiques écologiques de chaque site inscrit sur la Liste, à la lumière des définitions de travail des caractéristiques écologiques adoptées à la 6e COP (1996). [PC]**

- **Objectif mondial - D'ici la COP8, chaque PC cherchera à définir les mesures nécessaires pour maintenir les caractéristiques écologiques de la moitié au moins des sites Ramsar de son territoire.**

Les mesures requises pour maintenir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar dans votre pays ont-elles été documentées? **Oui**Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**Si **Oui** – la documentation a-t-elle été préparée dans le cadre de plans de gestion et d'actions associées pour les sites? **Oui**ET - Une copie a-t-elle été communiquée au Bureau Ramsar? **Non**

Actions et objectifs nationaux proposés. [REDACTED]

Ministère, agence/service ou organisation responsable. [REDACTED]

5.1.2 Conduire des évaluations internes régulières afin d'identifier les changements éventuels des caractéristiques écologiques en s'assurant de la participation des communautés locales et autres intéressés; prendre des mesures correctives et/ou inscrire le site sur le Registre de Montreux. [PC].

- **Voir 2.5.2 – Dans les RN à la COP7, 35 PC signalent des sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques ont changé ou sont susceptibles de changer dans un proche avenir. Il s'agit de 115 sites de 33 PC et deux autres indiquent que des changements se sont produits dans tous ou presque tous leurs sites. Dans la Résolution VII.12, ces PC sont invitées à envisager d'inscrire ces sites au Registre de Montreux.**
- **Objectif mondial - Dans la période qui mènera à la COP8, promouvoir l'utilisation et les avantages du Registre de Montreux comme instrument de la Convention en diffusant des rapports et des publications sur les résultats positifs obtenus par nombre de pays qui ont maintenant retiré leurs sites du Registre.**

Voir 2.7.2 et 2.8.3 également. Des études internes sont-elles entreprises régulièrement pour identifier les facteurs qui pourraient modifier les caractéristiques écologiques des sites Ramsar? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – ces études ont-elles permis de mettre en évidence des cas où des changements se sont produits ou pourraient se produire dans les caractéristiques écologiques? **Oui**

Si **Oui** – combien de sites étaient concernés, de quels sites s'agissait-il et quelles mesures ont été prises pour lutter contre ces menaces? **Tous les sites Ramsar, ainsi que dans d'autres sites.**

ET - Les sites où l'on a détecté des changements qui s'étaient produits ou risquaient de se produire dans les caractéristiques écologiques ont-ils été inscrits au Registre de Montreux? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Initier la procédure d'inscription des sites concernés (Merja Zerga, Afennourir) sur le registre de Montreux.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/CNR**

5.1.3 Évaluer et mettre régulièrement à jour le Registre de Montreux (Résolutions 5.4, 5.5 et VI.1). [PC, GEST, Bureau]

- **Objectif mondial - Les PC qui ont des sites Ramsar inscrits au Registre de Montreux et dans lesquels des Mission consultatives Ramsar (anc. Procédures d'orientation sur la gestion) ont eu lieu avant la COP7, devraient avoir pris les mesures nécessaires pour veiller à ce que leurs sites soient retirés du Registre avant la COP8.**

Pour les PC qui ont un site ou des sites inscrits au Registre de Montreux, pour lesquels une MCR (Mission Ramsar consultative, précédemment Procédures d'orientation sur la gestion – POG) a eu lieu, toutes les mesures recommandées par la MCR ont-elles été mises en œuvre pour chaque site? Oui/Non?
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – ces mesures ont-elles abouti à la restauration des caractéristiques écologiques? Oui/Non?
ET - Si Oui – le site a-t-il été retiré du Registre de Montreux après que le questionnaire nécessaire ait été rempli (COP6 Résolution VI.1)? Oui/Non? Commentaires éventuels
Actions et objectifs nationaux proposés.
Ministère, agence/service ou organisation responsable.

Objectif opérationnel 5.2: Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour tous les sites Ramsar, conformément aux Lignes directrices de la Convention relatives aux plans de gestion et en mettant l'accent sur la participation des communautés locales et autres intéressés.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
5.2.3 Veiller à ce que, d'ici la COP8 (2002), des plans de gestion ou d'autres mécanismes soient en préparation ou en application dans la moitié au moins des sites Ramsar de chaque Partie contractante, en commençant par des programmes pilotes conduits dans des sites choisis avec la participation des communautés locales et d'autres intéressés. [PC, Partenaires]
<ul style="list-style-type: none"> Objectif mondial - D'ici la COP8, des plans de gestion seront en préparation ou en vigueur pour au moins les trois quarts des sites Ramsar de chaque Partie contractante et toutes les PC veilleront à ce que les plans soient intégralement exécutés.
Y a-t-il des plans de gestion en vigueur dans tous les sites Ramsar de votre pays (la COP7 a décidé que l'objectif était l'application de plans de gestion pour les trois quarts au moins des sites Ramsar de chaque PC avant la COP8 – étant entendu que toutes les PC qui n'ont qu'un seul site auront, quant à elles, mis en œuvre un plan de gestion dans ce site)? Non
Si Non – dans combien de sites y a-t-il des plans de gestion en vigueur et de quels sites s'agit-il? aucun, mais un plan de gestion a été rédigé pour Merja Zerga, mais non encore appliqué.
Si des plans sont en préparation pour certains sites, veuillez indiquer de quels sites il s'agit. Lagune de Khnifiss
Pour les sites où il y a des plans de gestion en vigueur, combien de ces plans sont appliqués intégralement et de quels sites s'agit-il?
Lorsqu'il n'y a pas de plan en vigueur ou qu'il y a un plan qui n'est pas intégralement appliqué: quels sont les facteurs responsables de cette situation? Moyens insuffisants pour mettre en application de tels plans de gestion.

Actions et objectifs nationaux proposés. **rechercher les fonds pour la réalisation de plans de gestion de Merja Zertga et l'élaboration (et l'application) de plans de gestion aux deux sites pour lesquels aucun plan d'aménagement n'a encore été prévu.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/CNR**

5.2.4 Promouvoir l'élaboration et l'application de mesures de zonage dans les sites Ramsar, réserves de zones humides et autres zones humides de grandes dimensions (Recommandation 5.3). [PC, Partenaires]

Le cas échéant, des mesures de zonage sont-elles utilisées pour réglementer les activités autorisées dans différentes parties des zones humides? **Pas de réponse**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – pour quels sites de telles mesures sont-elles en place?

ET - Ces mesures se sont-elles révélées un bon instrument de gestion?

Avez-vous fourni au Bureau Ramsar des informations sur ces cas de zonage, qui pourraient être incluses dans le Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle? **Oui/Non?**

Actions et objectifs nationaux proposés.

Ministère, agence/service ou organisation responsable.

5.2.5 Encourager l'élaboration et l'application de mesures de protection strictes pour certains sites Ramsar et autres zones humides de petite dimension et/ou particulièrement vulnérables (Recommandation 5.3 de Kushiro). [PC, Partenaires]

- **Cet aspect de la gestion des sites Ramsar n'a pas été examiné dans les Rapports nationaux à la COP7 et devra être évalué d'ici la COP8.**
- **Objectifs mondiaux – Fournir, pour examen à la COP8, des informations détaillées sur la mise en œuvre de mesures de protection strictes dans les sites de petites dimensions et/ou sensibles.**

Le cas échéant, des mesures de protection strictes sont-elles utilisées pour réglementer les activités autorisées dans différentes parties des zones humides? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – quels sites en bénéficient? **Les quatre sites Ramsar marocains.**

ET - Ces mesures se sont-elles révélées un bon instrument de gestion? **Partiellement ; en fait, il s'agit surtout de l'interdiction de la chasse, mais dans le cas de Sidi Boughaba une protection intégrale couvre une grande partie du site.**

Avez-vous fourni au Bureau Ramsar des informations à ce sujet qui pourraient être incluses dans le Centre de ressources sur l'utilisation rationnelle? **Pas de réponse**

Actions et objectifs nationaux proposés.

Ministère, agence/service ou organisation responsable.

Objectif opérationnel 5.3: Obtenir des informations régulièrement mises à jour sur les zones humides d'importance internationale, conformément au modèle normalisé convenu.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

5.3.1 Veiller à ce que les cartes et les descriptions des sites Ramsar soumises à la Banque de données Ramsar par les Parties contractantes au moment de l'inscription des sites soient complètes, que leur présentation corresponde au modèle normalisé de la Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar et qu'elles soient suffisamment détaillées pour servir à l'élaboration des plans de gestion et à la surveillance des caractéristiques écologiques. [PC, Bureau, Wetlands International]

5.3.2 Veiller à ce que les fiches descriptives et/ou les cartes de sites inscrits qui font défaut ou sont incomplètes soient remises de façon prioritaire, dans les plus brefs délais, afin d'améliorer la pertinence et l'utilité de la Banque de données Ramsar. [PC]

- **Global Target – Avant la fin de 1999, des descriptions et des cartes adéquates devraient avoir été fournies pour tous les sites Ramsar.**

Si vous êtes une des PC dont il est question dans la Résolution VII.12 de la COP7, à savoir que vous n'avez pas fourni de Fiche descriptive des sites Ramsar selon le modèle approuvé, accompagnée d'une carte adéquate ou dans l'une des trois langues de travail de la Convention, avez-vous maintenant remédié à la situation? **Oui/Non?**

Si **Non** – quelles sont les raisons qui vous en ont empêché?

5.3.3 Veiller à ce que les fiches descriptives des sites Ramsar soient régulièrement mises à jour, au moins pour chaque deuxième session de la COP, afin qu'on puisse s'en servir pour évaluer les résultats obtenus par la Convention, dans une optique de planification stratégique, à des fins de promotion et pour une analyse au niveau du site, régionale et thématique (Résolution VI.13). [PC, GEST, Bureau, Wetlands International]

- **Objectif mondial - Avant la fin de 1999, le Bureau devrait avoir reçu des descriptions à jour pour tous les sites Ramsar inscrits avant le 31 décembre 1990.**

Si vous êtes l'une des PC dont il est question dans la Résolution VII.12 de la COP7, à savoir que vous n'avez pas fourni de Fiche descriptive Ramsar à jour pour les sites inscrits avant le 31 décembre 1990, avez-vous maintenant remédié à la situation? **Non**

Si **Non** - pourquoi? **Veillez préciser.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Mise à jour des fiches Ramsar des 4 sites inscrits.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **ISR/MCEF/CNR**

Objectif opérationnel 5.4: Réviser en permanence le contenu, la structure, ainsi que le matériel et le logiciel de la Banque de données Ramsar afin de garantir sa pertinence au vu de l'évolution des techniques d'information et de communication.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
5.4.1 Évaluer les données actuellement contenues dans la banque de données et repérer toute lacune dans les données fournies par les Parties contractantes. [PC, GEST, Bureau, Wetlands International] Voir 5.2.2, 5.2.3 et 5.2.4 ci-dessus
5.4.4 Appuyer la mise en place de banques de données nationales sur les zones humides compatibles avec la Banque de données Ramsar et mettre au point un protocole commun visant à faciliter les échanges et l'interaction. [PC, Partenaires] • Objectif mondial - D'ici la COP8 au plus tard, faire en sorte que la Banque de données sur les sites Ramsar soit installée en ligne sur Internet.
Voir 6.1.1 et 6.1.2. Votre pays a-t-il une base de données nationale sur les zones humides? Oui
Si Non , pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – cette base de données est-elle généralement disponible pour référence et application par tous les ministères et acteurs? Non
Si Non – pourquoi n'est-ce pas le cas? Base de données propre à l'Institut Scientifique, mais qui fournit des données sur demande. Actuellement elle est en cours de manipulation (amélioration du système de gestion).
ET est-elle disponible par Internet? (COP7 Résolution VII.20) Non
Si Oui – veuillez préciser.
Si Non , pourquoi? L'Institut Scientifique vient de s'équiper en internet et la base de données est en cours de remaniement.
ET est-elle disponible sur CD-ROM? (COP7 Résolution VII.20) Non
Si Oui – veuillez préciser.
Si Non , pourquoi? idem ci-dessus
Actions et objectifs nationaux proposés. Finir la nouvelle conception de la BDD et la rendre accessible par internet.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. ISR

η η η

OBJECTIF GÉNÉRAL 6

INSCRIRE SUR LA LISTE DE RAMSAR LES ZONES HUMIDES QUI SATISFONT AUX CRITÈRES DE LA CONVENTION, EN PARTICULIER CELLES QUI APPARTIENNENT À UNE CATÉGORIE ENCORE SOUS-REPRÉSENTÉE DANS LA LISTE, ET LES ZONES HUMIDES TRANSFRONTIÈRES

Objectif opérationnel 6.1: Répertorier les zones humides qui satisfont aux critères de Ramsar, et envisager sérieusement leur inscription sur la Liste.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
6.1.1 Élaborer, mettre régulièrement à jour – en particulier dans le cas de l'Afrique - et diffuser des inventaires régionaux des zones humides identifiant des sites Ramsar potentiels. [PC, Partenaires]
Voir 6.1.2 et 6.2.1. Existe-t-il pour votre pays une liste de sites qui pourraient devenir des sites Ramsar? Oui
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – quand a-t-elle été préparée et a-t-elle été préparée en tenant compte du « <i>Cadre stratégique et Lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale</i> » (COP7 Résolution VII.11)? Oui
ET - Combien de sites Ramsar potentiels ont été identifiés pour votre pays dans des registres de sites importants? plus de 20
Actions et objectifs nationaux proposés. Officialiser cette liste (une requête a été présentée au bureau Ramsar (dans le cadre du FPS) pour finir les diagnostics d'évaluation relatifs à ces sites et établir les fiches Ramsar).
Ministère, agence/service ou organisation responsable. ISR/MCEF
6.1.2 Élaborer, mettre à jour et diffuser des inventaires scientifiques nationaux des zones humides qui identifient des sites Ramsar potentiels et des zones humides d'importance provinciale ou locale sur le territoire de chaque Partie contractante. [PC, Partenaires]
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif mondial - D'ici la COP8, faire en sorte que plus de 50 PC aient terminé un inventaire national des zones humides et que l'information contenue dans les bases de données (voir 5.4.4) soit accessible au plan mondial.
Existe-t-il un inventaire national complet (différent de la liste de sites importants – voir 6.1.1 ci-dessus) pour votre pays? Non
Si Non – pourquoi? Il existe un inventaire en cours de préparation, en partie publié dans des rapports, mais des fiches complètes n'existent que pour certains sites.
Si seules certaines parties du pays ont été l'objet d'inventaires complets, veuillez indiquer de quelles parties il s'agit. En fait, il ne s'agit pas de parties du pays mais de parties des informations requises, sachant que pour tous les sites connus il existe une fiche plus ou moins élaborée.
ET - Combien de temps faudra-t-il à votre avis pour terminer l'inventaire national? Pas de réponse
Si un inventaire national est déjà terminé – quand a-t-il été terminé?
ET - L'information est-elle hébergée de manière à être accessible aux acteurs et à la communauté internationale? (COP7 Résolution VII.20) Non
Si Non – pourquoi? Voir raisons ci-dessus.
Des informations concernant un inventaire national/sous-national ont-elles été fournies au Bureau Ramsar, lorsqu'elles ne sont pas accessibles par Internet? Non

Actions et objectifs nationaux proposés. **Rechercher des fonds pour finir l'inventaire national avant la COP9.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **ISR/MCEF**

6.1.4 Soutenir les travaux entrepris par Wetlands International et l'UICN pour mettre à jour l'information sur l'importance des populations d'oiseaux d'eau et d'autres taxons et utiliser ces données pour identifier des sites Ramsar potentiels. [PC, Bureau, Partenaires]

Votre pays rassemble-t-il régulièrement des données sur les populations d'oiseaux d'eau?

Oui

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – cette information est-elle fournie à Wetlands International? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Continuer le suivi des populations hivernales et rechercher les moyens permettant l'extention de ces suivis aux périodes de migration et de reproduction.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **ISR/GREPOM**

Objectif opérationnel 6.2: Accroître la superficie globale des zones humides inscrites sur la Liste des zones humides d'importance internationale, et accroître en particulier la superficie totale des sites appartenant à un type sous-représenté, que ce soit au niveau mondial ou national.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

6.2.1 Promouvoir l'inscription sur la Liste Ramsar d'une superficie accrue de zones humides par les nouvelles Parties contractantes mais aussi par les anciennes Parties contractantes, en particulier les pays en développement, afin d'assurer l'inscription d'une gamme représentative de types de zones humides sur le territoire de chaque Partie contractante et dans chaque région Ramsar. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial - Comme proposé dans le cadre stratégique, l'objectif à court terme sera d'avoir inscrit 2000 sites sur la Liste de Ramsar, selon la méthode systématique préconisée dans le document, au moment de la COP9, en 2005. En outre, d'ici à la COP8, le but est de faire en sorte que 20 PC au moins appliquent cette méthode systématique de sélection des sites au niveau national**

Voir 6.1.1, 6.1.2 et 6.2.3 également. Votre pays a-t-il adopté une démarche systématique pour identifier de futurs sites Ramsar (comme prôné dans le Cadre stratégique pour la Liste – COP7 Résolution VII.11)? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – cela comprend-il des considérations permettant de désigner une gamme représentative de types de zones humides? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – cette démarche a-t-elle abouti à l'inscription d'une gamme représentative de types de zones humides? **Non**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Exécuter le projet proposé au FPS 2001-02 (si des fonds sont accordés).**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **ISR/MCEF/CR.**

6.2.3 Porter une attention particulière à l'inscription de nouveaux sites dans des catégories de zones humides actuellement sous-représentés sur la Liste de Ramsar, notamment, pour les pays concernés, les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins et les tourbières. [PC]

- **Objectifs mondiaux - Des objectifs à long terme sont fixés dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Résolution VII.11). D'après cela, des objectifs à court terme seront fixés pour chaque type de zone humide [par le GEST]**

Suite à 6.2.1 ci-dessus – Lorsqu'il y a, sur votre territoire, des types de zones humides sous-représentés, avez-vous accordé une attention particulière à l'identification de sites pertinents qui pourraient être inscrits? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veuillez préciser.**

Si **Oui** – les sites concernés comprennent-ils:

- des récifs coralliens? **Non**
- des mangroves? **Non**
- des herbiers marins? **Oui**
- des tourbières? **Oui**
- des zones humides intertidales? (COP7 Résolution VII.21) **Oui**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Continuer la collecte d'informations sur les habitats des zones humides au Maroc, notamment ceux considérés comme sous représentés.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **ISR**

6.2.4 Encourager l'inscription de nouveaux sites qui ne jouissent pas actuellement de statut de conservation particulier au niveau national comme premier pas vers la prise de mesures en faveur de leur conservation et de leur utilisation rationnelle. [PC]

- **Cette question n'a pas été examinée dans les Rapports nationaux à la COP7. Elle sera inscrite pour examen dans les Rapports nationaux à la COP8.**
- **Objectif mondial – Toutes les PC sont invitées à examiner ce point afin de garantir la conservation à long terme et l'utilisation rationnelle des zones humides soumises à une utilisation intensive par l'homme.**

Votre pays a-t-il inscrit des zones humides qui n'avaient pas jusque-là de statut de

conservation spécial? Oui
Si Non – pourquoi?
Si Oui , veuillez expliquer. Sur les 4 sites inscrits, 3 seulement avaient déjà le statut de réserve biologique (Aguelmame Afennourir n'en avait pas).
ET - Des désignations de ce genre sont-elles prévues? Oui
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – veuillez expliquer. Une requête a été présentée au bureau Ramsar, en vue d'inscrire les sites qui auraient été identifiés comme sites Ramsar potentiels.
Actions et objectifs nationaux proposés. Inscrire les sites Ramsar potentiels.
Ministère, agence/service ou organisation responsable. MCEF/ISR

6.2.5 Accorder une importance particulière à l'inscription de sites de zones humides transfrontières. [PC]
<ul style="list-style-type: none"> • La question des zones humides transfrontières ou partagées est traitée dans les Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar (Résolution VII.19) et dans les Lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques (Résolution VII.18). • Objectif mondial – D'ici la COP8, veiller à ce qu'il y ait plus de 50 zones humides transfrontières inscrites à la Convention.
Pour les PC qui «partagent» des zones humides avec d'autres PC, des sites appropriés ont-ils été inscrits à la Convention? Oui/Non?
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Si Oui – des dispositions sont-elles en place entre les PC qui partagent une zone humide pour cogérer le site? Oui/Non?
Si Non – pourquoi? Veillez préciser.
Actions et objectifs nationaux proposés.
Ministère, agence/service ou organisation responsable.

η η η

OBJECTIF GÉNÉRAL 7

PROMOUVOIR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET MOBILISER UNE ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS ET ORGANISATIONS, TANT GOUVERNEMENTALES QUE NON GOUVERNEMENTALES

Objectif opérationnel 7.1: Déterminer les besoins internationaux et/ou régionaux en matière de gestion des zones humides partagées et des bassins versants partagés et élaborer et adopter des démarches communes.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux
<p>7.1.1 Identifier les zones humides transfrontières d'importance internationale (y compris celles qui se trouvent dans des bassins versants/fluviaux partagés) et encourager l'élaboration et l'application de plans de gestion conjoints pour ces sites, en adoptant une «approche fondée sur l'ensemble du bassin versant» (Recommandation 5.3). [PC, Partenaires]</p> <p>Voir 6.2.5 ci-dessus.</p>
<p>7.1.2 Encourager le jumelage de zones humides transfrontières et d'autres zones humides ayant des caractéristiques semblables et se servir d'exemples couronnés de succès pour illustrer les avantages de la coopération internationale. [PC, Bureau, Partenaires]</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar (Résolution VII.19) et le Programme d'information de la Convention (Résolution VII.9) cherchent à promouvoir le jumelage de sites comme mécanisme favorisant l'échange de connaissances et les possibilités de formation.</i> • Objectif mondial – D'ici la COP8, faire en sorte qu'il y ait plus de 100 accords de jumelage de sites Ramsar. Le Bureau tiendra un registre des sites jumelés et le mettra à disposition sur le site Internet de la Convention.
<p>Votre pays a-t-il des sites Ramsar jumelés avec ceux d'autres CP? Non</p>
<p>Si Non – pourquoi? Un projet de jumelage Merja Zerga-Petite Camargue française est en cours.</p>
<p>Si Oui – veuillez indiquer combien d'accords de jumelage sont en vigueur et quels sont les sites concernés. </p>
<p>ET - Ces dispositions comprennent-elles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le partage des ressources d'information? Oui/Non? • le transfert de ressources financières? Oui/Non? • l'échange de personnel? Oui/Non? • d'autres activités? Oui/Non? Veuillez préciser.
<p>Actions et objectifs nationaux proposés. Proposition d'un autre jumelage au moins.</p>
<p>Ministère, agence/service ou organisation responsable. MCEF/ISR/ONGs</p>

Objectif opérationnel 7.2: Renforcer et officialiser les liens entre Ramsar et d'autres conventions et institutions internationales et/ou régionales du domaine de l'environnement pour faire progresser les buts et objectifs communs en rapport avec les espèces ou les problèmes des zones humides.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

7.2.1 Participer à des consultations - ou susciter de telles consultations - avec les conventions en rapport afin d'encourager l'échange d'informations et la coopération et élaborer un programme de mesures à prendre, éventuellement, conjointement. [CP, Bureau]

- **Objectif mondial - Un plan d'action conjoint entre la Convention de Ramsar et la Convention sur la lutte contre la désertification pour veiller à l'application en coopération des deux conventions, aux niveaux international, national et local.**

Voir aussi 4.2.1. Existe-t-il un mécanisme (tel qu'un comité interministériel) au niveau national, chargé de coordonner/intégrer la mise en œuvre de conventions/traités internationaux/régionaux dont votre pays est signataire? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – décrire le mécanisme et les conventions/traités concernés. **██████████**

ET - Le mécanisme s'est-il révélé efficace? **Oui/Non?**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – veuillez expliquer. **██████████**

Actions et objectifs nationaux proposés. **██████████**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **██████████**

7.2.2 Préparer, avec d'autres conventions et institutions partenaires, des propositions de projets à soumettre conjointement à d'éventuels bailleurs de fonds. [PC, CP, Bureau, Partenaires]

Pour les pays concernés, des propositions de projet ont-elles été préparées et soumises à des organismes de financement dans le but d'aider à la mise en œuvre de la Convention de Ramsar? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – ces propositions ont-elles réussi à obtenir des fonds? **Oui – Très partiellement.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Proposer de nouvelles requêtes de financement pour l'application au Maroc de la CR.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/ISR/GREPOM**

7.2.3 Renforcer la coopération et la synergie avec la Convention sur la diversité biologique, notamment en ce qui concerne l'inscription de préoccupations relatives aux zones humides dans les stratégies nationales sur la diversité biologique et dans la planification et l'exécution de projets affectant les zones humides. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial - Faire en sorte que le Plan de travail conjoint soit appliqué pleinement et aboutisse à l'application en coopération des deux conventions aux niveaux international, national et local.**

Suite à 7.2.1 ci-dessus – une étude du plan de travail conjoint entre Ramsar et la Convention sur la diversité biologique (CDB) a-t-elle été réalisée afin d'établir les domaines prioritaires pour la mise en œuvre en coopération des deux Conventions? **Non**

Si **Non** – pourquoi? **Points focaux différents.**

Si **Oui** – quels sont les domaines considérés comme prioritaires pour la coopération nationale entre les organismes/correspondants chargés de l'application de Ramsar et de la CDB?

Actions et objectifs nationaux proposés. **Initier des actions en faveur de l'élaboration d'un tel plan de travail en profitant de la collaboration existante entre les deux points focaux concernés dans le cadre du projet MedWetCoast.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF/DE**

7.2.4 Développer la coopération avec la Convention du patrimoine mondial et le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB), notamment en ce qui concerne les zones humides désignées en tant que Biens du patrimoine mondial, Réserves de biosphère et/ou sites Ramsar. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial – Un protocole de coopération avec le Programme pour l'homme et la biosphère conduisant à des plans de travail conjoints avec le Programme MAB et avec la Convention du patrimoine mondial afin de parvenir à une application en coopération des Conventions et du Programme aux niveaux international, national et local.**

Voir 7.2.1 ci-dessus.

7.2.5 Renforcer la contribution de Ramsar à la coopération internationale relative aux espèces de zones humides partagées, notamment dans le cadre d'accords coopératifs avec la Convention sur les espèces migratrices, d'accords sur les voies de migration, de réseaux et d'autres mécanismes concernés par les espèces migratrices (Recommandation 6.4). [PC, Bureau, Partenaires]

- ***Les Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar proposent de renforcer les efforts conjoints entre Ramsar et la CMS (Résolution VII.19)***
- **Objectif mondial – Un plan de travail conjoint entre les conventions afin de veiller à la mise en œuvre en coopération des deux conventions aux niveaux international, régional, national et local.**

Voir 7.2.1 ci-dessus.

7.2.6 Renforcer le rôle de Ramsar vis-à-vis des problèmes relatifs au commerce des espèces sauvages et qui ont une incidence sur les zones humides, en développant les interactions avec la CITES. [Bureau]

- ***Les Lignes directrices pour la coopération dans le cadre de la Convention de Ramsar proposent de renforcer les activités conjoints entre Ramsar et la CITES (Résolution VII.19)***
- **Objectif mondial – Un protocole de coopération avec la CITES conduisant à un plan de travail conjoint entre les conventions qui veille à l'application, en**

coopération, des deux conventions aux niveaux international, national et local.
Voir 7.2.1 ci-dessus.
<p>7.2.7 Au vu des impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur les zones humides, nouer des liens avec la Convention-cadre sur les changements climatiques. [PC, Bureau]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif mondial - Un protocole de coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques conduisant à un plan de travail conjoint entre les deux conventions qui veille à l'application des deux conventions aux niveaux international, national et local.
Voir 7.2.1 ci-dessus.
<p>7.2.8 Améliorer la coopération avec des conventions et institutions intéressées par la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides au niveau régional et en particulier: avec la Communauté européenne en ce qui concerne l'application aux zones humides de sa Directive sur les habitats ainsi que l'adoption et l'application de mesures, comme la Directive sur les habitats, à des zones humides qui ne se trouvent pas sur le territoire des Etats de l'Union européenne; avec la Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne), en ce qui concerne la Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et la diversité des paysages; avec la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée, en ce qui concerne l'Initiative MedWet; avec la Convention des pays de l'hémisphère occidentale; avec des programmes du PNUE, en particulier les conventions sur les mers régionales; et avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). [PC, Bureau]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif mondial – Avec la Communauté européenne et le PROE – élaborer et signer un protocole de coopération; préparer et appliquer un plan de travail conjoint. Pour Medwet, trouver un financement à long terme pour cette initiative importante et continuer la préparation de nouveaux programmes d'action régionaux. Pour les autres programmes et traités, et pour d'autres encore qui pourraient sembler pertinents, élaborer des relations de travail pertinentes.
Voir 7.2.1 ci-dessus.
<p>7.2.9 Intensifier les relations avec les autres organismes spécialisés s'occupant de problèmes liés aux zones humides, notamment l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI) et le Conseil mondial de l'eau (Résolution VI.23). [Bureau]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif mondial – Resserrer les relations de travail avec ces initiatives et d'autres, selon qu'il convient.
Voir 7.2.1 ci-dessus.

Objectif opérationnel 7.3: Veiller à ce que la communauté d'aide au développement et les sociétés multinationales adoptent des pratiques plus favorables aux zones humides telles que les Lignes directrices sur l'utilisation rationnelle, dans les pays en développement et les pays à l'économie en transition.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

7.3.2 Collaborer avec des organismes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement et avec des sociétés multinationales afin d'obtenir une pleine reconnaissance des valeurs et des fonctions des zones humides (Recommandation 4.13), et les aider à améliorer leurs pratiques au bénéfice de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, en tenant compte des *Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour une meilleure préservation et une utilisation durable des zones humides tropicales et subtropicales*, publiées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (Recommandation 6.16). [Bureau, Partenaires]

- **Objectif mondial - Examiner des moyens d'améliorer la capacité du Bureau de travailler plus systématiquement dans ce domaine; augmenter le volume de l'aide apportée par les organismes bailleurs de fonds à la conservation et aux activités d'utilisation rationnelle des zones humides et faire en sorte qu'un nombre plus important d'entreprises multinationales adoptent des codes de conduite volontaires pour protéger les zones humides.**

Cette action concerne principalement le Bureau mais les PC ont aussi un rôle à jouer dans ce domaine – voir 7.4.2 ci-dessous en ce qui concerne les agences bilatérales d'aide au développement. Pour les donateurs multilatéraux – votre gouvernement est-il représenté aux organes directeurs ou aux organes de conseil scientifique des donateurs multilatéraux ou du FEM? **Non**

Si **oui** – la personne/l'agence/le ministère qui vous représente a-t-il été mis au courant des obligations de votre pays découlant de la Convention de Ramsar et des attentes pertinentes du Plan stratégique et des décisions de la COP pour chaque PC? **Oui/Non?**

7.3.3 Collaborer avec des organismes multilatéraux d'aide au développement et dans le cadre de programmes de développement bilatéraux pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations découlant de la Convention de Ramsar et faire rapport sur les mesures prises et les résultats obtenus (Recommandation 5.5). [PC]

Voir 7.4.2 à 7.4.6 ci-dessous.

Actions et objectifs nationaux proposés. **[]**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **[]**

Objectif opérationnel 7.4: Obtenir des fonds pour s'acquitter des obligations contractées au titre de la Convention, notamment pour les pays en développement et les pays à l'économie en transition.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

7.4.1 Dans le budget de chaque Partie contractante, allouer des fonds pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. [PC]

- **Objectif mondial - D'ici la COP8, faire en sorte que toutes les PC attribuent des fonds aux zones humides en général et que plus de 40 PC attribuent des fonds à des programmes spécifiques pour les zones humides.**

<p>Votre gouvernement attribue-t-il des fonds à des activités de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides? Oui</p>
<p>Si Non – pourquoi? [REDACTED]</p>
<p>Si Oui – s'agit-il:</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une attribution spécifique à un programme pour les zones humides (ou de ce type)? Non d'une attribution plus générale à l'environnement? Oui de programmes dont sont chargés plusieurs ministères? Oui
<p>ET - Quels mécanismes sont en place pour déterminer les priorités et coordonner l'utilisation de ces fonds? Généralement il s'agit de réponses sectorielles à des besoins réguliers ou pressants de conservation (salaires, clôtures, gardiennage, reboisement de bassins versants, suivi des populations d'oiseaux, recherches pour la conservation.</p>
<p>Sont-ils liés à une politique nationale pour les zones humides, un plan pour la biodiversité, des plans pour les bassins versants ou plans du même type? Veillez préciser.</p>
<p>Actions et objectifs nationaux proposés. Proposition de création d'une rubrique budgétaire de fonctionnement permettant de financer des actions de conservation des zones humides.</p>
<p>Ministère, agence/service ou organisation responsable. CNR</p>

<p>7.4.2 Inclure des projets de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides dans les plans de développement financés par des organismes d'aide au développement et veiller à ce que ces derniers consultent les autorités chargées de l'administration de la Convention de Ramsar dans chaque Partie contractante. [PC]</p> <ul style="list-style-type: none"> Objectif mondial - Faire en sorte que cette tendance continue de progresser de manière que toutes les Parties contractantes admissibles reçoivent une aide de bailleurs de fonds pour toute une gamme de grands projets relatifs aux zones humides au moment de la COP8. Faire en sorte, en particulier, que cet appui soit fourni, selon les besoins, dans les domaines prioritaires de l'élaboration des politiques, l'étude du droit et des institutions, l'inventaire et l'évaluation, l'inscription et la gestion de sites Ramsar, la formation et la communication.
<p>Si votre pays a un programme d'aide bilatérale au développement, ce programme accorde-t-il des fonds à des projets en rapport avec les zones humides de manière régulière? Non</p>
<p>Si Non – pourquoi? Veillez préciser.</p>
<p>Si Oui – Les projets sont-ils soumis à des procédures rigoureuses d'étude d'impact qui tiennent compte de l'ensemble des valeurs environnementales, sociales et économiques des zones humides? Oui/Non?</p>
<p>Si Non – pourquoi? Veillez préciser.</p>
<p>Si Oui – l'Autorité administrative Ramsar est-elle consultée durant les phases de sélection et d'évaluation des projets? Oui/Non?</p>
<p>Si Non – pourquoi? Veillez préciser.</p>

ET - Existe-t-il un processus consultatif formel en place (tel qu'un Comité national Ramsar) qui garantit que l'agence d'aide au développement est tout à fait consciente des obligations du pays en ce qui concerne la Convention de Ramsar et la coopération internationale?

Oui/Non?

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – veuillez expliquer.

Actions et objectifs nationaux proposés.

Ministère, agence/service ou organisation responsable.

7.4.4 Obtenir un soutien financier direct de la part des organismes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement pour aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à assurer la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et à appliquer le présent Plan stratégique. [PC, Bureau]

- **Objectif mondial - D'ici la COP8, augmenter la capacité du Bureau dans ce domaine et faire en sorte que ces relations prennent la forme de dialogues et de concertations fréquents et ouverts.**

Voir 7.4.2 ci-dessus.

η η η

OBJECTIF GÉNÉRAL 8

METTRE À LA DISPOSITION DE LA CONVENTION LES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS ET LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Objectif opérationnel 8.1: Garantir la meilleure réalisation possible de la mission et des objectifs de Ramsar en évaluant et, au besoin, en modifiant les institutions et structures de gestion de la Convention.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

8.1.9 Promouvoir la création de Comités nationaux Ramsar pour donner aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, aux principaux intéressés, aux populations autochtones, au secteur privé et aux groupes d'intérêt, ainsi qu'aux autorités chargées de l'aménagement du territoire et de la gestion, l'occasion d'intervenir et d'être représentés (Recommandation 5.13). [PC, Partenaires]

Voir 4.1.2.

8.1.10 Évaluer le correspondant national désigné par chaque Partie contractante en vue d'obtenir une meilleure participation de tous les organismes concernés par la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides au travail de la Convention. [PC]

Voir 4.1.1

Objectif opérationnel 8.2: Fournir les ressources financières nécessaires pour mener à bien les activités de la Convention de Ramsar.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

8.2.1 Verser les contributions facturées au budget général de la Convention dans leur intégralité et le plus rapidement possible au début de chaque année civile. [PC]

- **Objectif mondial - Durant la nouvelle période triennale, faire en sorte que toutes les contributions de toutes les Parties contractantes soient versées intégralement et dans les délais prévus. Le Comité Permanent est chargé de préparer une proposition concernant l'application de sanctions en cas de non versement des contributions qui sera examinée par la COP8 (Résolution VII.28).**

Votre pays est-il totalement à jour de ses contributions annuelles au budget administratif de la Convention? **Oui**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Actions et objectifs nationaux proposés.

Ministère, agence / service ou organisation chargés de l'application.

8.2.4 Donner la priorité au financement des programmes de formation, au travail d'Education et de sensibilisation du public, au développement de la Banque de données Ramsar et à la Stratégie de communication de la Convention. [PC, Bureau, Partenaires]

- **Global Target - Trouver les ressources nécessaires pour établir des initiatives de formation régionale (comme Wetlands for the Future) dans d'autres régions, pour permettre au Bureau d'appliquer le Programme d'information de la Convention et pour soutenir l'évolution proposée pour la Banque de données des sites Ramsar afin que celle-ci devienne un instrument de planification et de promotion de la Convention en ligne sur Internet.**

Voir 3.3.1 (Le Programme d'information de la Convention) et 4.2.4 (Wetlands for the Future).

Objectif opérationnel 8.3: Porter les avantages de la collaboration avec des organisations partenaires à leur maximum.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

8.3.1 Renforcer les mécanismes de planification coopératifs avec les partenaires et améliorer la communication et l'échange d'informations, notamment l'échange de personnel. [PC, Bureau, Partenaires]

Voir 3.2.1 et 4.1.2. Votre pays fait-il participer des représentants des Organisations internationales partenaires de la Convention (BirdLife International, UICN, WWF, Wetlands International) à ses Comités nationaux Ramsar ou organes semblables, le cas échéant?

Non

Si **Non** – pourquoi? **Le comité vient d'être créé, mais le coordinateur national pour WI est dans le comité.**

Actions et objectifs nationaux proposés. **Faire participer d'autres organisations internationales.**

Ministère, agence/service ou organisation responsable. **MCEF**

Objectif opérationnel 8.4: Trouver au moins un million de dollars É.-U. par an pour le Fonds Ramsar de petites subventions pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides (Résolutions 5.8 et VI.6) et attribuer ces fonds de façon efficace.

Actions – Objectifs nationaux et mondiaux

8.4.1 Préparer une stratégie visant à obtenir au moins un million de dollars E.-U. par an pour le Fonds Ramsar de petites subventions, qui sera approuvée par la première réunion plénière du Comité permanent après la 6e COP (1996) et procéder immédiatement à son application. [Bureau, CP, PC, Partenaires]

- **Objectif mondial - Mettre en place un mécanisme qui garantisse l'apport de USD 1 million chaque année au Fonds Ramsar de petites subventions. (COP7 Résolution VII.28).**

Voir également 8.2.4. Pour les pays industrialisés: apportez-vous des contributions volontaires supplémentaires en appui au Fonds Ramsar de petites subventions? **Oui/Non?**

Si **Non** – pourquoi? **Veillez préciser.**

Si **Oui** – s'agit-il d'une contribution volontaire régulière ou occasionnelle?

Actions et objectifs nationaux proposés.

Ministère, agence/service ou organisation responsable.